



Axe 1 La Gâtine en bocage

- Haies** : Maintenir et restaurer l'éco-complexité bocagère pour atteindre 100m/ha (mesure 1.2.1)
- Zones de captage d'eau potable** : Préserver la qualité de l'eau vis-à-vis de la qualité des milieux naturels (mesures 1.2.3 et 2.1.2)
- Cours d'eau** : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (mesure 1.2.3)
- Zones humides** : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (mesure 1.2.3)
- Cours d'eau** : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (mesure 1.2.3)
- Géosites** : Renforcer le lien avec les acteurs de l'industrie carrières et matériaux (mesure 1.2.2)
- Carrières** : Restaurer et protéger le bocage sur les secteurs stratégiques : sources, aires d'alimentation de captage, secteurs à fort dénivelé (mesure 1.2.3)
- Haies** : Maintenir et restaurer la qualité écologique et chimique des cours d'eau / Préserver et restaurer les continuités et fonctionnalités des cours d'eau (mesure 1.2.3)
- Vallées/cours d'eau érodant son influence paysagère** : Maintenir en bon état les 7% du territoire en zones humides / Engager un programme d'actions foncières sur les zones de sources (mesure 1.2.3)
- Zones humides** : Préserver la qualité de l'eau en réduisant l'éclairage public et privé (mesure 1.2.4)
- Tâches urbaines** : Créer des Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captage (mesures 1.2.3 et 1.2.5)
- Zones de captage d'eau potable** : Maintenir et restaurer l'éco-complexité bocagère pour atteindre 100m/ha (mesure 1.2.1)

Axe 2 La Gâtine en partage

- Monuments historiques** : Adapter les périmètres de protection des Monuments historiques (mesure 1.4.1)
- Site Patrimonial Remarquable** : Garantir l'actualisation et l'évolution des SPH (mesure 1.4.1)
- Haies** : Limiter l'artificialisation et renforcer la nature en ville (mesure 1.3.2)
- Villages porte d'entrées** : Agir en priorité sur la requalification des villages "portes d'entrées" de la Gâtine (mesure 1.3.2)
- Carrières** : Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des carrières en exploitation et en fin d'activité (mesures 1.2.2 et 1.3.2)
- Usines à la campagne** : Garantir l'injection paysagère des "usines à la campagne" (mesure 1.3.2)
- Pôles de l'armature territoriale * Le Tallud** : Requalifier et rendre agréable la vie de village (mesure 1.3.2) / Limiter la réintroduction de la publicité en agglomération sur les communes de niveaux 1 et 2 (mesure 1.3.2)
- Tâches urbaines** : Réduire la consommation énergétique du territoire pour une production en adéquation avec les besoins locaux (mesures 2.1.1 et 3.1.1)
- Zones d'activités économiques** : Accompagner le développement diversifié des filières d'énergies renouvelables sur le territoire (mesure 1.1.1)
- Zones commerciales** : Planifier et limiter l'étalement urbain et l'artificialisation du sol via une stratégie ambitieuse de sobriété foncière (mesure 3.1.2)
- Postes de rattachement** : Protéger et sécuriser l'accès à la ressource (mesure 2.1.2)
- Potentiel de renouvellement des parcs éoliens existants** : Adapter les méthodes d'élevage et les cultures à une ressource plus contraainte (mesure 2.1.2)
- Zones de captage d'eau potable** : Maintenir et restaurer l'éco-complexité bocagère pour atteindre 100m/ha (mesure 1.2.1)
- Plans d'eau** : Maintenir et restaurer l'éco-complexité bocagère pour atteindre 100m/ha (mesure 1.2.1)

Axe 3 La Gâtine en mouvement

- Zones d'activités économiques et commerciales** : Améliorer la qualité paysagère des espaces à vocation économique (mesure 2.2.1)
- Prairies** : Maintenir et préserver les terres agricoles et l'équilibre prairies et cultures (mesure 2.2.2)
- Verger** : Maintenir et préserver les terres agricoles et l'équilibre prairies et cultures (mesure 2.2.2)
- Cultures** : Développer des pratiques agricoles et forestières adaptées au changement (mesure 2.2.2)
- Forêts** : Développer des pratiques agricoles et forestières adaptées au changement (mesure 2.2.2)
- Itinéraires vélos** : Développer, structurer et valoriser une offre d'activités de pleine nature basée sur les itinéraires doux (mesure 2.2.3)
- Sentiers de grande randonnée** : Développer, structurer et valoriser une offre d'activités de pleine nature basée sur les itinéraires doux (mesure 2.2.3)
- Principaux festivals** : Valoriser les singularités du territoire et capitaliser sur les événements majeurs pour allonger les séjours (mesure 2.2.3)
- Pôles de l'armature territoriale *** : Renforcer l'offre de services et d'emplois dans les pôles (mesure 3.1.2)
- Maisons de santé** : Conforter le maillage des maisons de santé (mesure 3.1.2)
- Tâches urbaines** : Planifier et limiter l'étalement urbain et l'artificialisation du sol via une stratégie ambitieuse de sobriété foncière (mesure 3.1.2)
- Principaux festivals** : Valoriser les singularités du territoire et capitaliser sur les événements majeurs pour allonger les séjours (mesure 2.2.3)
- Bât** : Adapter le bâti aux besoins et usages contemporains (mesure 3.2.2)

Axe 4 La Gâtine mobilisée

- Liaisons avec Poitiers, Niort, Bressuire et Thouars** : Optimiser les déplacements en intermodalité avec les transports en commun (mesure 3.3.1)
- Gare de Parthenay** : Soutenir le retour du transport de passager sur la ligne de fret (mesure 3.3.1)
- Voie ferrée** : Soutenir le retour du transport de passager sur la ligne de fret (mesure 3.3.1)
- Itinéraires vélos** : Développer les mobilités douces pour les déplacements du quotidien (mesure 3.3.1)
- Sentiers de grande randonnée** : Développer les mobilités douces pour les déplacements du quotidien (mesure 3.3.1)
- Zones de banaiserie** : Valoriser un rythme de vie (pouvant attirer de nouveaux habitants) (mesure 3.3.2)
- Tiers-lieux** : Valoriser un rythme de vie (pouvant attirer de nouveaux habitants) (mesure 3.3.2)
- Pôles de l'armature territoriale *** : Renforcer l'accès aux services publics par un maillage territorial performant (mesure 3.3.3)
- Structures d'animation de la vie sociale et locale** : Considérer les moyens alloués aux espaces de paroles et projets des jeunes (mesure 4.1.3)

Plan de Parc du PNR de Gâtine poitevine

Version janvier 2025

Projet Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Sources : PNR de Gâtine poitevine, DREAL, Corine Land Cover 2018, Inventaire National du Patrimoine Naturel, IGN, SANDRE, EVEN Conseil, Les contributeurs d'OSM, Observatoire National des Véloroutes et Voies vertes, NCA Environment, SCoT.

Réalisation : Indidgo - PNR de Gâtine poitevine, Janvier 2025.